

## 1

# Comprendre un régime politique : la démocratie

## Chronologie

- **ve siècle avant J.-C.** : la démocratie athénienne est la première au monde.
- **1689** : Bill of Rights britannique qui limite les pouvoirs du roi au profit du Parlement.
- **1787** : Constitution des États-Unis.
- **1792** : la I<sup>e</sup> République instaure le suffrage universel masculin.
- **1967** : coup d'État militaire en Grèce.
- **1973** : coup d'État au Chili qui porte une junte militaire au pouvoir.
- **1976** : nouvelle Constitution portugaise.
- **1978** : Constitution espagnole.
- **1989-1991** : vague de démocratisation en Europe de l'Est.
- **2005** : référendums en France et aux Pays-Bas sur la Constitution européenne.
- **2007** : traité européen de Lisbonne qui renforce les pouvoirs législatifs du Parlement européen.
- **2011** : « Printemps arabes » en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.
- **2016** : référendum britannique sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne.
- **2016** : démocratisation de la Birmanie.
- **2018-2019** : mouvement des « Gilets jaunes » en France.

## 1. Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ?

### Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple

► Définir la démocratie n'est pas chose facile. Pourtant, l'habitude démocratique prise dans certains pays, comme la France, fait que l'on reconnaît une démocratie empiriquement : **il y a démocratie quand le pouvoir appartient aux citoyens** ; c'est le sens de la formule employée par Abraham Lincoln, seizième président des États-Unis lors du discours de Gettysburg du 19 novembre 1863 : « *C'est*

[...] à nous de décider que **le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple**, ne disparaîtra jamais de la surface de la terre », formule reprise dans les articles 2 des Constitutions françaises de 1946 puis de 1958 : « *La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité". Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.* »

Pourtant, une fois cette idée posée, rien n'est finalement résolu : la démocratie est-elle une pratique ou un régime politique ? **Doit-elle se fonder sur une participation directe et permanente ou sur une délégation de pouvoir à des représentants, voire associer les deux systèmes ?**

C'est pour cela que les définitions, parfois amusantes, sur la difficulté à définir précisément la démocratie se sont multipliées :

- Pour Bertrand de Jouvenel (1903-1987) : « *Les discussions sur la démocratie, les argumentations en sa faveur ou contre, sont frappées de nullité intellectuelle car on ne sait pas de quoi on parle.* »
- Pour Winston Churchill (1874-1965) : « *La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous.* »
- Pour Pierre Mendès France (1907-1982), président du Conseil de 1954 à 1955, la démocratie ne s'arrête pas à la seule élection de représentants et demande une implication de tous les instants : « *La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. Elle est action continue du citoyen non seulement sur les affaires de l'État, mais sur celle de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession. Si cette présence vigilante ne se fait pas sentir, les gouvernements (quels que les soient les principes dont ils se recommandent), les corps organisés, les fonctionnaires, les élus, en butte aux pressions de toute sorte de groupe, sont abandonnés à leur propre faiblesse et cèdent bientôt, soit aux tentations de l'arbitraire, soit à la routine et aux droits acquis... La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps.* »

Alors que pour Michel Debré, Premier ministre de 1958 à 1962 : « *Le problème de l'individu est de vivre d'abord sa vie quotidienne. Ses soucis personnels et ceux de sa famille l'absorbent ; le nombre des citoyens qui suivent les affaires publiques avec le désir d'y prendre part est limité. Il est heureux qu'il en soit ainsi. La cité, la nation, où chaque jour, un grand nombre de citoyens discuterait de politique serait proche de sa ruine. Le simple citoyen, qui est un vrai démocrate, se fait, en silence, un jugement sur le gouvernement de son pays et, lorsqu'il est consulté, à dates régulières, pour l'élection d'un député par exemple, exprime son accord ou son désaccord. Après quoi, comme il*

*est normal et sain, il retourne à ses préoccupations personnelles qui ont leur grandeur, ne serait-ce que par ce qu'elles ont de nécessaire, non seulement pour chaque individu, mais pour la société. »*

► **En fait, on reconnaît aussi la démocratie par opposition aux autres systèmes** : autoritaires, où le pouvoir est détenu par un seul : monarchie autoritaire, autocratie, tyrannie... ou oligarchie, où le pouvoir est détenu par un groupe restreint (*oligos* : en petite quantité)... **La question de l'aristocratie se pose immédiatement**, puisqu'il s'agit du pouvoir détenu par les « meilleurs » ; dans le cas de la démocratie représentative, les représentants du peuple ne sont-ils pas les « meilleurs » dans les choix proposés ? On pourrait considérer qu'en France, **une aristocratie des élus a remplacé une aristocratie héréditaire...**

La République islamique d'Iran offre un modèle original d'aristocratie puisque les « meilleurs » sont choisis, de façon non héréditaire chez les membres du clergé chiite (faisant de l'Iran l'une des deux seules théocraties du monde, avec le Vatican) et le corps des Gardiens de la Révolution. La démocratie n'y est effectivement que très partielle puisque l'essentiel du pouvoir appartient au Guide suprême de la Révolution (un religieux, Ali Khamenei depuis 1989) et au Conseil des Gardiens de la Révolution ; le président de la République (un religieux, Hassan Rohani depuis 2013) est à la fois chef de l'État, avec des prérogatives réduites, et chef du gouvernement. C'est pourtant sur son élection que se focalisent les aspirations de justice et de réformes : en 2009, des manifestations ont visé les truquages de la réélection d'Ahmadinejad ; en 2013, l'élection de Rohani a été perçue comme un signe de possibilités de réformes. La situation des droits de l'homme continue de donner une image négative de l'Iran : limitations importantes aux libertés fondamentales, usage de la peine de mort à un niveau élevé, emprisonnements pour des motifs politiques, discriminations envers les minorités (ethniques et/ou religieuses)...

## Les critères fondamentaux de la démocratie

► La démocratie, en ce qu'elle répond à la définition de Lincoln, suppose donc un certain nombre de critères, variables dans leur intensité et dans leur forme. **La première condition est l'existence d'un corps électoral que l'on réunit régulièrement** pour se prononcer sur une mesure ou sur le choix de représentants, nonobstant le mode de scrutin... Cela suppose de définir qui appartient à ce corps de citoyens, c'est-à-dire ceux qui, au sens large, sont appelés à faire usage de la démocratie : ainsi à Athènes, au <sup>v</sup>e siècle avant J.-C. (voir *infra*), **la définition de ce qu'est un citoyen ne va pas sans prononcer des exclusions...** Aujourd'hui, dans la plupart des États démocratiques, **les critères retenus sont**

**fonction de l'âge et de la capacité, ainsi que de la nationalité**, ce qui n'est pas sans entraîner une confusion entre la notion de peuple et de citoyens. L'égalité des sexes devant le scrutin n'a été acquise que tardivement, en 1944, en France.

Dans les États membres de l'Union européenne (UE), les titulaires de la citoyenneté européenne peuvent voter et être élus dans n'importe quel État membre aux élections locales et européennes, à condition d'être résident ; mais le retrait du Royaume-Uni de l'UE doit entraîner automatiquement la révocation des mandats électifs pour les Britanniques installés en France par exemple...

**La périodicité des consultations** est un critère essentiel. C'était l'une des revendications majeures des cahiers de doléances de 1789, préalables à la convocation des États généraux. Le Parlement britannique avait obtenu que sa convocation régulière soit inscrite dans la « Bill of Rights » de 1689...

► Dans le cas d'une démocratie représentative (la très grande majorité des démocraties aujourd'hui, si ce n'est la seule forme), **le pluralisme politique est un critère fondamental**. Les représentants élus doivent être libres de s'exprimer et de confronter leurs opinions, sans craindre la moindre menace de la part des gouvernants : c'est le sens en France de l'immunité parlementaire, même si elle semble moins utile aujourd'hui qu'elle ne l'a été dans le passé. L'opposition à la majorité doit donc pouvoir avoir accès aux médias et ne pas craindre le délit d'opinion ni telle ou telle forme de coercition.

**Il existe des cas de pluralisme factice**, à l'exemple de la République populaire de Chine (RPC) où il existe une « Conférence consultative du peuple chinois » qui regroupe huit partis politiques : le Parti communiste chinois (PCC), le Comité révolutionnaire du Guomindang (fondé en 1948 par des dissidents du Guomindang proches des communistes), la Ligue démocratique de la Chine, l'Association chinoise pour la promotion de la démocratie, le Parti démocratique des paysans et des travailleurs chinois, le Parti chinois pour l'intérêt public, la Société du 3 septembre et la Ligue pour l'auto-administration démocratique de Taiwan, tous fondés avant la prise du pouvoir par le PCC et conservés pour accréditer l'idée du pluralisme. Ces « partis » sont maintenus sous perfusion par le pouvoir et comptent quelques dizaines de milliers de membres, alors que le PCC en compte plus de 70 millions...

► **La consultation des citoyens doit évidemment s'opérer librement et secrètement** : en France, la loi du 29 juillet 1913 prévoit un isolement pour faire son choix indépendamment de tout regard, une enveloppe pour y glisser le bulletin et, pour que le vote reste secret jusqu'au bout, le dépôt du bulletin dans l'urne par l'électeur... L'existence d'une fraude électorale institutionnelle, à l'exemple de la Russie (absence d'isoloirs, vote sous pression, absence de candidats d'opposition ou traitement inéquitable de ceux-ci...), est révélatrice de l'état des libertés et de

la démocratie dans un pays. L'ONG *Transparency International* ([www.transparency.org](http://www.transparency.org)) s'est donné pour but de dresser un état, pays par pays, de la corruption et de la fraude électorale dans le monde.

Le lien entre démocratie et libertés fondamentales (liberté d'expression, de circulation et de réunion/association) apparaît donc comme une évidence. C'est cependant oublier que la liberté et les droits peuvent s'attacher à la qualité de citoyen, dont l'ensemble a pu former un corps social très réduit, à l'exemple d'Athènes au <sup>v</sup>e siècle av. J.-C. D'autre part, **la démocratie ne suppose pas automatiquement un comportement exemplaire envers ceux qui n'appartiennent pas au corps civique**, à l'exemple de la colonisation développée par la France de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République ou encore par le Royaume-Uni...

En Turquie, après le coup d'État militaire manqué en 2016, le pouvoir a multiplié les arrestations et les procédures judiciaires arbitraires, et a censuré les médias... En Birmanie, la transition démocratique, incarnée à partir de 2016, par l'arrivée au pouvoir de la Ligue Nationale pour la Démocratie et l'arrivée à la tête du gouvernement d'Aung San Suu Kyi, militante historique des droits de l'homme et de la démocratie en Birmanie, n'a pas pour autant entraîné une forte libéralisation des médias ; de la même façon, le gouvernement birman n'a rien fait pour protéger la minorité musulmane des Rohingyas, victime d'expulsions et de graves persécution, ces derniers n'ayant pas la nationalité birmane.

► **La démocratie suppose un niveau de participation des citoyens.** Dans une démocratie représentative, que se passe-t-il lorsque les citoyens ne participent pas ou peu, lorsque l'abstention par exemple est très forte ? Ainsi, en octobre 1946, lors du second référendum sur la Constitution de la IV<sup>e</sup> République, le taux d'abstention avait été de 32,38 %, faisant dire à certains que cette Constitution manquait de légitimité.

Deux théories s'opposent sur le droit de vote :

- la première est celle de « l'électorat-droit » : le vote est un droit dont dispose chacun des citoyens et qu'il exerce librement ;
- la seconde est celle de « l'électorat-fonction » : le vote appartient à la nation, qui est en droit de déterminer quels citoyens sont aptes à remplir cette fonction, ce qui a pu avoir plusieurs conséquences : par exemple de justifier le suffrage censitaire, réservé à ceux dont la fortune est suffisante (calculée en fonction de leur impôt), ou le vote obligatoire puisque, dans ce cas, le devoir déterminé par la nation l'emporte sur le droit : c'est le cas de la Belgique depuis 1893, de l'Australie et du Luxembourg depuis 1924, mais aussi en Turquie, en Grèce, au Danemark, au Costa Rica, au Brésil...

En Belgique, le fait de ne pas aller voter, sans excuse valable, constitue une infraction passible d'une amende de 27,50 à 55 euros, mais de 137,50 euros en cas de récidive ; en cas d'abstentions répétées (au moins quatre sur 15 ans), le contrevenant peut être rayé des listes électorales...

## Combien de démocraties dans le monde ?

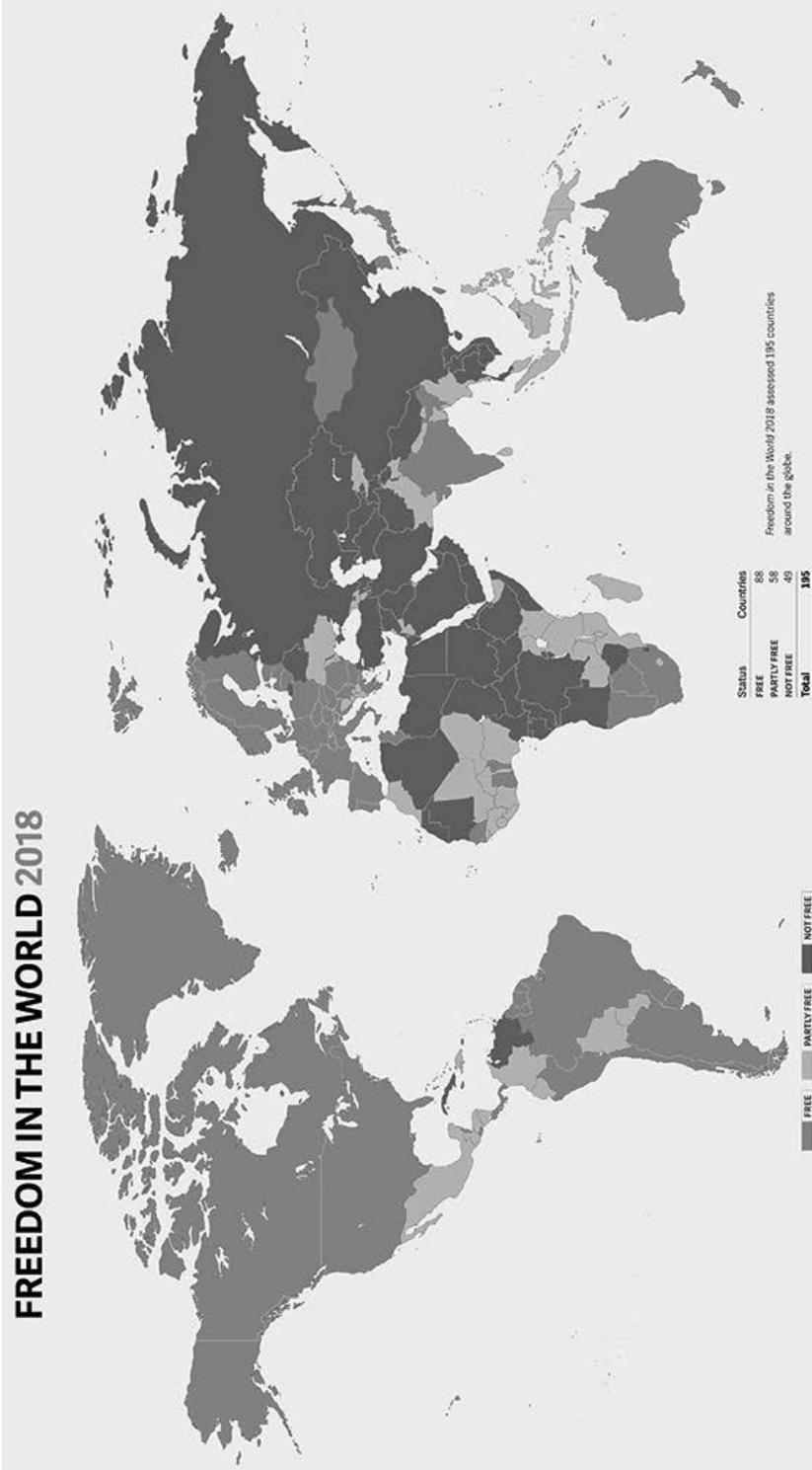
► Pour l'ONG *Freedom House* (<https://freedomhouse.org>), **on peut considérer que la démocratie complète concerne 39 % des États** ; 24 % sont partiellement démocratiques (soit un total de 63 % d'État totalement ou partiellement démocratiques) et 37 % ne sont pas démocratiques... De plus, *Freedom House* se montre particulièrement pessimiste, affirmant que 71 pays ont souffert d'une régression démocratique entre 2017 et 2018 et que seuls 35 d'entre eux ont réalisé des progrès ; il s'agit, pour l'ONG, d'une tendance d'autant plus inquiétante que les pertes l'emportent sur les gains depuis une douzaine d'années...

Pourtant la dislocation du Bloc de l'Est puis l'explosion de l'URSS et de la Yougoslavie après 1989-1991 s'était accompagnée de promesses de démocratisation, qui s'était notamment concrétisée par l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne en plusieurs vagues (comme pour la Grèce en 1981 et pour l'Espagne et le Portugal en 1986)...

De même, en Gambie, l'élection du président Adama Barrow en décembre 2016 s'est traduite par le retour d'opposants politiques et de journalistes en exil, la libération de prisonniers politiques et l'obligation de transparence faite aux gouvernants sur leur patrimoine...

Certains États demeurent donc des États policiers, dans lesquels les libertés politiques sont systématiquement bafouées et leur exercice soumis à l'arbitraire des autorités, les opposants politiques emprisonnés et les élections systématiquement truquées (lorsqu'il y en a)... Ainsi l'élection présidentielle de 2016 en Ouzbékistan a entraîné l'élection de Shavkat Mirziyoyev, alors président par intérim, par 88,61 % des suffrages, alors que ni le nombre d'inscrits ni celui des votants n'était connu ; ses trois adversaires avaient été désignés par les trois autres seuls partis autorisés dans le pays. L'Ouzbékistan est un pays où la torture est une pratique courante, ainsi que le travail forcé dans les champs de coton.

# FREEDOM IN THE WORLD 2018



Source : ONG *Freedom House* (rapport 2018)  
<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2018>

► Les États peu ou pas respectueux des droits de l'homme sont aujourd'hui soutenus au niveau international par des pays tels que la Russie ou la République populaire de Chine, qui montrent un désintérêt total pour les droits de l'homme, voire servent de modèle pour ceux qui rejettent le modèle de la démocratie libérale... La Russie est même capable de mener des campagnes de désinformation et de piratage lors d'élections dans les pays occidentaux.

Parallèlement, l'élection de Donald Trump en 2016 à la présidence américaine peut représenter un abandon par les États-Unis de leur rôle traditionnel de soutien à la démocratie. Le nouveau président américain montre peu d'intérêt pour l'universalité des droits et semble abandonner la « destinée manifeste » de son pays qui était de promouvoir sa vision de la démocratie et de la liberté. Au contraire, Trump semble éprouver de l'admiration pour certains chefs d'État autoritaires, à commencer par le président de la Russie, Vladimir Poutine...

► On peut donc considérer que la démocratie ne se limite pas au système de gouvernement, directement ou par le biais de représentants, mais s'accompagne d'un système de valeurs : respect des libertés fondamentales, contrôle sur l'exécutif, protection des oppositions politiques et des minorités...

## 2. Penser la démocratie: démocratie directe et démocratie représentative

### La démocratie directe au nom du principe d'égalité

► Considérer la démocratie revient à devoir choisir entre deux façons de l'exercer.

**Dans le premier cas, le pouvoir est exercé directement par ceux qui ont été définis comme étant citoyens**, sans corps intermédiaire représentatifs. Cette option demande deux conditions : les citoyens doivent être régulièrement convoqués et ils doivent être sans cesse « convocables » si les circonstances l'exigent. Les élus ne sont alors plus des représentants, mais des mandataires qui, s'ils exercent mal leur mandat, sont susceptibles d'être renvoyés.

Mais la question de la corruption et de la démagogie se pose immédiatement. Ainsi, si l'on retient l'exemple très récent des « Gilets jaunes » refusant tout chef, on peut tout de même constater que ceux-ci s'en remettent tout de même à quelques-uns, sortis de la masse par leur discours et leur attitude, voire aujourd'hui leur utilisation des réseaux sociaux...

Déjà Platon, dans *La République*, estime que la démocratie accorde un pouvoir excessif au peuple, soumis à des désirs irrationnels et impulsifs, à l'opposé du philosophe gouverné par la raison et l'expérience ; pour Aristote, chaque individu possédant la même faculté théorique de raisonner, l'addition des individualités